



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SEGPA

Question écrite n° 28965

Texte de la question

M. Hervé Féron alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression des stages pour les élèves de 4e SEGPA. Les enseignants de ces sections spécialisées avaient fait part de leurs inquiétudes quant à la remise en cause de cette possibilité par le projet de loi portant refondation de l'école de la République. Le Gouvernement s'était engagé à la maintenir par le dépôt d'un amendement à l'occasion de l'examen de ce texte devant le Parlement mais il semble que cette modification n'ait pas été proposée. Si le projet de loi prévoit de revenir sur les dispositifs mis en place par la majorité précédente qui orientaient de façon précoce les enfants et allaient à l'encontre du principe du collège unique, la situation des élèves de 4e SEGPA ne saurait être assimilée à celle des collégiens scolarisés dans le système classique. En effet, la réalisation de stages constitue pour eux un besoin essentiel. Amenés à élaborer un projet professionnel correspondant à leurs capacités et à leurs attentes, il est impératif que ces enfants qui cumulent souvent les difficultés puissent se confronter à la réalité du terrain, consolider leurs compétences à travers cette première expérience professionnelle et conforter les pistes qu'ils ont identifiées avec les enseignants concernant leur avenir. Les priver de cette opportunité risquerait de créer chez eux de fausses idées quant à la réalité du domaine professionnel qu'ils ont choisi et à ses contraintes, renforçant les obstacles à leur réussite scolaire. Il lui demande ainsi les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de corriger cet oubli et de favoriser l'épanouissement et l'insertion de ces jeunes en difficulté dans la société.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28965

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6007

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)